

L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET SA PUBLICITÉ

Question n° 1121—M. Latulippe:

La compagnie de l'Exposition universelle a-t-elle terminé les évaluations concernant les crédits prévus pour la publicité faite par les neuf compagnies chargées de faire la publicité pour l'Exposition et, dans l'affirmative, quels sont ces crédits dans leur ensemble, et combien est accordé à chacune de ces neuf compagnies?

Réponse: Aucun crédit n'a été attribué et les sommes ne sont affectées à ces sociétés associées qu'au fur et à mesure des besoins et selon les qualités particulières de la société qui a été choisie pour chacune des tâches particulières.

LA BRIGADE CANADIENNE EN ALLEMAGNE

Question n° 1126—M. Latulippe:

1. Depuis 2 ans, combien d'hommes la brigade canadienne d'infanterie en Allemagne fédérale a-t-elle obtenus à titre de renforts?

2. Combien de soldats appartenant à la réserve mobile de l'OTAN sont stationnés au Canada?

3. De combien de transports de troupes blindés M-113 l'Armée canadienne dispose-t-elle, où ont-ils été achetés et à quel prix?

4. De combien d'hélicoptères de transport lourds l'Armée canadienne dispose-t-elle, où ont-ils été achetés et à quel prix?

5. Quels sont les changements qui seront apportés à l'organisation des troupes canadiennes de l'OTAN, à la suite de la révision des cadres prévue dans le Livre Blanc de la Défense?

Réponse: 1. Il n'y a eu aucun changement dans l'effectif général de notre brigade en Allemagne fédérale depuis deux ans.

2. Un groupe de bataillon d'infanterie pouvant être transporté par avion avec ses éléments de soutien a été désigné pour faire partie des troupes mobiles du SACEUR.

3. Actuellement l'Armée canadienne ne possède aucun véhicule du type M-113. Un contrat a été adjugé à la Food Machinery Corporation de Santa Fe (Californie) et la livraison de véhicules M-113 à l'Armée canadienne commencera en septembre 1964. Le prix unitaire de ces véhicules francs points de livraison aux États-Unis s'établit comme il suit: 450 M113-A1 transporteurs de troupes blindés, \$25,805 chacun; 11 M577-E1 véhicules de poste de commandement, \$33,289 chacun.

4. L'Armée canadienne n'a actuellement aucun hélicoptère de transport lourd. Douze hélicoptères Vertol 107 ont été commandés. La livraison du premier appareil doit avoir lieu au mois d'août 1964. Deux autres seront livrés dans chacun des mois de septembre et d'octobre, et le reste de la commande sera exécuté ensuite à raison d'un par mois.

Le contrat, qui a été adjugé à la Boeing Company, Division Vertol, Morton (Pennsylvanie, É.-U. A.), est daté du 14 février 1963.

Le prix de chaque aéronef est de \$922,340, Fly Away-Field, aéroport d'Arnprior (Ontario), taxe de vente en plus.

5. Les principaux changements envisagés dans l'organisation des troupes canadiennes de l'OTAN consisteront à en accroître la mobilité afin que leur déploiement puisse s'effectuer avec le maximum de souplesse. Ces changements seront opérés en accord avec les autorités de l'OTAN selon les nécessités.

(Traduction)

COLLÈGE DES GARDES-CÔTES

Question n° 1135—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

1. Combien d'employés de la base navale de Pointe-Édouard déjà remerciés de leurs services ou qui le seront à la suite de la fermeture de l'installation de réparation des navires obtiendront de l'emploi au Collège canadien des gardes-côtes qui doit être établi à Pointe-Édouard, selon l'annonce récente faite par le ministre des Transports?

2. Est-ce l'intention du ministère des Transports de faire réparer là tous les vaisseaux de la Garde côtière canadienne dont Prince-Édouard pourra s'occuper?

L'hon. M. Pickersgill: 1. Les projets en vue de l'établissement et de l'embauche des employés du Collège canadien des gardes-côtes à Pointe-Édouard ne sont pas encore assez avancés pour qu'on puisse savoir combien d'employés seront engagés sur place.

2. Non.

NOUVELLES INDUSTRIES

Question n° 1139—M. Latulippe:

1. Depuis la création du ministère de l'Industrie, combien de nouvelles industries sont venues s'implanter au Canada ou ont surgi au Canada, grâce à la collaboration directe du ministère?

2. Quelles sont ces industries et où sont-elles situées?

3. Quel est, pour chacune, le capital investi?

4. Combien de taxes, tant municipales, provinciales que fédérales ont-elles payées depuis leur fondation?

5. Combien emploient-elles de personnes?

L'hon. M. Drury: 1 à 5. Le ministère de l'Industrie aide de plusieurs façons les industries nouvelles à s'établir au Canada. A cette fin, on a créé des stimulants, comme le programme d'encouragement de l'industrie automobile et la création des régions désignées où jouent les stimulants fiscaux, ainsi que d'autres mesures d'assistance en vue de parvenir à de meilleures structures industrielles, à une production plus diversifiée et plus efficace et des recherches et une expansion industrielle plus poussées. Cela permettra à nos produits de s'écouler plus facilement sur les marchés intérieurs et étrangers.

On ne garde pas de données statistiques, et il ne serait pas pratique de le faire, quant au nombre des nouvelles industries qui ont reçu de l'aide, à leur emplacement, au capital investi, aux impôts payés et à l'emploi.